



N° 2024_095

FINANCES – Admissions des créances éteintes

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 16 décembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Charline MARTINEAU, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE, Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Jean-Marc MASSE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 18
Votants : 20

Excusés :

Valérie LABOUACHRA, Christine ADRIAN

Absent :

Sébastien GALERON

Pouvoirs :

Valérie LABOUACHRA..... Joël GIRARD
Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1617-5 et L.2343-1 ;

Vu la demande de Madame le Comptable public auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon les listes n°7350010433 en date du 14 novembre 2024 ;

Considérant le caractère irrécouvrable de créances dont le montant total s'élève à 290.29 € (deux cent quatre-vingt-dix euros et vingt-neuf centimes) sur le budget communal décomposées comme suit :

- Créances éteintes : 290,29€ (deux cent quatre-vingt-dix euros et vingt-neuf centimes).

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'ADMETTRE** en créances éteintes pour le montant suivant :

Budget	Compte	Montant
Budget principal	6542 – Créances éteintes	290,29 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

